



Colocation résidence principal dans le cas d'un déblocage anticipé de PEE

Par **ace300x**, le **31/01/2025** à **11:43**

Bonjour,

Je souhaite débloquer mon PEE pour acheter ma résidence principale. Suite à l'achat de du bien, je souhaiterais mettre en location une chambre inutilisé dans ce futur bien. Or, dans l'attestaion d'acquisition il est mentionné ceci :

"Atteste sur l'honneur que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts,

-Certifie que lessommes débloquées seront destinées à l'acquisition de ma résidence principale à usage personnel et immédiat"

Est-ce que cette mention m'empeche la mise en location de la chambre supplémentaires ?

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **01/02/2025** à **17:13**

Bonjour et bienvenue

Non, vous achetez bien votre résidence principale.

Par ailleurs, vous avez le droit de louer une chambre

Pourquoi, dans votre titre, écrivez vous colocation ?